

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°2-3

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENELX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres, des bureaux
d'adjudication et jurys de concours**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Considérant que ce dernier prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, les commissions d'appels d'offres comprennent le Maire ou son représentant et cinq membres du Conseil Municipal élus par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Vu sa délibération n°1-3 du 11 juin 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, des bureaux d'adjudication et jurys de concours,
- Vu sa délibération n°10d du 17 novembre 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, des bureaux d'adjudication et jurys de concours,

- Considérant que le Conseil Municipal a retiré la délégation du 3^{ème} adjoint, que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint ; qu'un élu de l'Opposition a démissionné et a été remplacé ; qu'il convient de procéder au repositionnement politique d'élus au vu de l'évolution de leur situation personnelle,
- Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de procéder à une nouvelle élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et des jurys de concours,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Abroge la délibération n°10d du 17 novembre 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, des bureaux d'adjudication et jurys de concours.

2- Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et des jurys de concours :

Monsieur le Maire, Président de droit,
ou Monsieur Pascal CAVITTE en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire

Titulaires :

- Monsieur Jérémy NOVAIS
- Madame Sandy LACROIX
- Monsieur Jacques SPINDLER
- Madame Yvette FOURNIER
- Monsieur Pierre DESJACQUES

Suppléants :

- Monsieur Gérard FAUGERES
- Madame Christine COMBE
- Monsieur Serge HULPUSCH
- Monsieur Clément VERGNE
- Monsieur Henry TURLIER

3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Vergne Clément

Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022

Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

02-3 - 25062022

Publié le :